

25^c Journal du Lot 25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les adversaires de la politique pacifique pratiquée par la France se bornent à critiquer. Ils ont été impuissants à proposer un système à la place de celui qu'ils combattent.

Nous lisons dans certains journaux que, pendant la séance de mardi, la Chambre française, discutant le budget des Affaires Étrangères, s'est de nouveau trouvée en présence de deux politiques contradictoires entre lesquelles il lui a fallu choisir...

Nous confrères ont décidément de bons vœux qui ont vu quelque chose là où il n'y a rien... A la politique de conciliation et de rapprochement exposée par M. Briand et pratiquée par la France, il n'a été opposé que des négations brutales ou de ces formules éclatantes qui offrent aussi peu de consistance, mais font autant de bruit que des fanfares...

L'éloquence bouillonnante de M. Franklin-Bouillon ne parvient pas à masquer ce vide ni à combler ce néant. On peut relire ses discours — aussi bien celui où il attaque ce que lui ou il réplique — et je défie qu'on y trouve une idée positive, l'exposé cohérent d'un plan politique à suivre. Oh ! nous savons très bien ce qu'il ne veut pas, mais il nous est impossible de savoir ce qu'il veut.

Il a peur. Il a peur de tout ! Nous marchons sur un sol secoué de tremblements sismiques et qui risque de s'ouvrir sous nos pas. Tout ce qu'on a fait l'épouvante et il continue — comme il n'a cessé depuis dix ans — à prédire que nous allons aux pires catastrophes...

Il n'aurait pas signé le traité de Versailles dont il se montre pourtant le farouche gardien ! Il n'aurait pas signé le traité de Locarno qui renforce pourtant la sécurité française et nous donne des garanties que la défection des États-Unis nous avaient enlevés. Il n'aurait pas évacué la Rhénanie et il aurait plutôt brisé avec nos Alliés que de la quitter avec les Anglais et les Belges. Il n'aurait pas ratifié les accords financiers avec l'Amérique et l'Angleterre, quitte à payer des milliards et des milliards plutôt que de reconnaître que nous devions un sou !

Il n'aurait pas signé le plan Young, quitte à ne rien toucher plutôt que d'abandonner cinquante centimes. Il n'aurait pas accepté d'aller à la Conférence générale du désarmement. Il n'aurait pas conclu le pacte naval avec l'Italie, pas plus d'ailleurs qu'avec l'Angleterre et les États-Unis !

Que de choses, Seigneur, que de choses il n'aurait pas faites ! Et de nous les énumérer complaisamment cela le dispense de nous dire ce qu'il aurait fait, moyennant quoi il peut toujours prétendre qu'on aurait vu avec lui des choses épatantes !

On reste tout de même stupéfait qu'un patriote comme M. Franklin-Bouillon ne comprenne pas le tort immense et le mal irréparable qu'une telle attitude aurait fait à la France. C'est peu de dire qu'elle aurait isolé notre pays. Le vrai, c'est qu'elle eût ligé le monde contre nous !

Toute politique de force étant impossible, restait l'autre. Et c'est celle que M. Briand a pratiquée d'accord avec tous ses Présidents de Conseil, avec une majorité toujours grandissante au Parlement, et, on peut bien l'affirmer, avec le sentiment général du pays.

Elle comporte un but qui est de paix. Elle implique aussi une méthode qui n'a pas moins d'importance. On ne peut pas tendre à la conciliation par la brutalité. Peut-être M. Briand se serait-il concilié la sympathie des antipacifistes, s'il leur avait donné des satisfactions de mots. S'il avait, par exemple, prêché la paix en brandissant un grand sabre et préconisé le désarmement en roulant du tambour... Si nous en croyons les Mémoires du chancelier Bulow, c'est un peu à ce jeu-là que s'amusaient avant 1914 le Kaiser Guillaume II. Il tremblait de peur en menaçant le monde et redoutait par-dessus tout de voir partir l'arme qu'il tenait toujours chargée... On sait, de reste, où cela nous a menés.

La méthode de M. Briand vaut bien mieux. Elle emploie les moyens qu'il faut. Patiente mais souple, prudente mais obstinée, elle sait s'adapter aux circonstances et, si l'on peut dire « épouser les contours ». Grâce à elle, il a préparé une œuvre de réorganisation européenne, que l'on peut critiquer comme toute œuvre humaine, mais qui a cet avantage d'être un système de paix praticable... Il comporte des risques ? Certes, oui. Mais je voudrais bien savoir quel est le projet humain qui n'en comporte pas. En tout cas, ces risques sont connus, repérés et l'on peut prendre à leur égard toutes les précautions nécessaires.

Cette partie de la démonstration de M. Briand est particulièrement frappante et elle sera entendue au dehors comme elle l'a été à la Chambre et dans le pays.

« Nous persévérons, a-t-il dit, dans une politique de collaboration avec l'Allemagne, mais nous ne cesserons jamais de lui dire, à elle qui désirent nous voir tendre par des réductions successives de nos armements à rapprocher notre force militaire de la sienne : — Faites attention ! Des mouvements électoraux comme ceux que nous avons eu à enregistrer, des discours imprégnés de haine comme ceux que nous avons pu entendre, ce n'est pas du désarmement. Ce que nous attendons, c'est un désarmement moral, susceptible de nous conduire dans les meilleures conditions possibles à la conférence de l'année prochaine et de lui permettre d'aboutir à des résultats certains. »

Et après le vote presque unanime de la Chambre, M. Briand est parvenu du maximum d'autorité pour poursuivre son effort. Nous sommes de ceux qui nous félicitons, comme l'a fait M. Herriot, du nombre toujours croissant des adhésions à cette politique de paix. Il n'y a aucune raison de douter de leur sincérité. Il y en a beaucoup de se réjouir de la force qu'elles donnent à nos représentants dans les conférences internationales.

Que la politique exposée par M. Briand ne rencontre aucune opposition sérieuse dans le Parlement, n'est-ce pas la meilleure réponse à faire aux nationalistes étrangers qui s'excusent et se justifient en invoquant le militarisme français ?

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

LETTRE A UNE INDIFFÉRENTE

« Autre jour, Madame, vous avez répondu d'un ton détaché à qui exposait devant vous les justes revendications féministes : « Oh ! moi, tout cela me laisse bien indifférente ! Je suis heureuse comme me voilà ! »

Il est vrai, en effet, que vous êtes une épouse respectée et une mère heureuse ; mais les autres, les épouses trahies et les mères abandonnées que la loi protège si mal, n'ont-elles pas droit à votre intérêt ?

Vous marchez confiante sur le chemin de la vie, appuyée sur un bras fort et sûr du jour qui suit ; mais celles qui s'en vont seules, inquiètes, du lendemain parce qu'il leur faut vivre de salaires au rabais, celles que le législateur oublie pour porter jusqu'aux gradins parlementaires, celles-là n'ont-elles pas mérité votre sollicitude ?

Vous ferez de vos filles des femmes saines et droites qui seront votre fierté ; mais avez-vous songé aux malheureuses que l'homme maintient en esclavage pour la satisfaction de ses plaisirs les moins avouables et dont une loi de réglementation honteuse fait à tout jamais des dévoyés et des malades ?

Tout d'égoïsme opposé à tant de souffrance, tant de droits à tant de servitude, n'ont-ils pas révolté votre conscience, troublé votre sérénité ? L'indifférence au froid visage aurait-elle réussi à supplanter en vous la sensibilité dont on ose nous faire reproche et dont nous sommes fières parce qu'elle est génératrice de pitié, d'amour de la justice et animatrice des volontés agissantes.

Laissez-vous ému, Madame, par le sort de vos sœurs moins bien partagées que vous et lorsque la grâce vous aura touchée, faites quelque chose pour elles. Combien précieuses alors sera votre geste si désintéressé. Venez à celles qui sont déjà groupées pour obtenir un peu plus d'humaine justice. Aidez-les de vos conseils, confiez entre leurs mains votre obole, soutenez-les de votre jeune foi, dédaignez les sarcasmes et les sceptiques, mais n'attendez à demain. Vous aurez alors acquitté la rançon de votre bonheur.

Thérèse BONJOUR,
Membre de la Ligue française,
pour le droit des femmes.

Informations

A la Chambre

La Chambre a discuté, jeudi, le budget de la Caisse nationale d'épargne. M. Payen demande que l'on porte à 30.000 francs le maximum des livrets individuels et à 150.000 le maximum des livrets collectifs.

Les articles du budget sont adoptés. Dans la séance de nuit, la Chambre discute les chapitres réservés des différents budgets.

Au Sénat

M. le Président fait connaître qu'il a reçu une demande de levée parlementaire concernant M. Raoul Péret, formulée par la Commission d'enquête. Cette demande sera examinée par une commission de 9 membres.

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre et portant ratification du pacte général d'arbitrage.

MM. Hubert, Plaisant, de Jouvencel présentent diverses observations auxquelles répond M. Briand.

Le projet est adopté.

A l'Union républicaine

M. Maurice Ordinaire, sénateur du Doubs, vice-président du Sénat, a été nommé président du groupe de l'Union républicaine du Sénat en remplacement de M. Antony Ratier, démissionnaire pour raison de santé.

Le cinquantenaire de la laïque

Le « Journal Officiel » publie la loi tendant à la commémoration des lois qui ont créé l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire en France. L'article premier dit, notamment, qu'une exposition et un Congrès seront organisés en 1931 pour commémorer ce cinquantenaire et pour célébrer le centenaire de la naissance de Jules Ferry.

Accord franco-italien

Les négociations franco-italiennes relatives aux pâtes alimentaires, viennent d'aboutir à un accord.

Aux termes de celui-ci, l'Italie renoncera à la consolidation des droits de douane qui frappent actuellement les pâtes alimentaires à leur entrée en France.

De son côté, la France renoncera à la consolidation des droits sur le papier peint et laissera à l'Italie la liberté de modifier les droits sur les boutons de porcelaine.

Pour les cuirs, aucun changement ne sera porté aux tarifs actuels.

L'accord naval

Le texte de l'accord naval sera communiqué à la presse vraisemblablement lundi soir.

En Espagne

Les partis politiques commencent leurs préparatifs pour les prochaines élections municipales, auxquelles participeront toutes les forces politiques organisées, susceptibles d'avoir quelque succès. La conquête de la municipalité de Barcelone, un des axes de la politique catalane, et toujours une des grandes ambitions des partis catalans, donnera lieu à une importante bataille électorale.

Les principaux helligérants paraissent devoir être le parti régionaliste, le parti catalaniste républicain. Le parti radical, qui fut jadis très important, paraît devoir venir troisième.

Plébiscite sur la Diète prussienne

Le ministre de l'Intérieur prussien, M. Severing a fait savoir au chef de l'organisation du Casque d'Acier qu'il autoriserait le dépôt des listes de signatures en vue d'un plébiscite demandant la dissolution de la diète prussienne.

Conformément à la constitution prussienne, la demande de plébiscite doit être appuyée par au moins dix pour cent du nombre des électeurs inscrits. Dans le cas présent, il s'agit de recueillir dans un délai allant du 8 au 21 avril un total de 2.500.000 signatures en chiffres ronds.

L'emprunt roumain

Les cercles bien informés déclarent que l'emprunt roumain négocié à Paris a été signé. Le montant brut de l'emprunt serait de 50 millions de dollars au cours d'émission de 87 0/0.

Cet emprunt est destiné au crédit agricole et à des investissements productifs.

Aux Indes

Le vice-roi a retiré les ordonnances qu'il avait publiées à l'occasion de la désobéissance civile.

On remarque qu'il y a eu un an hier que Gandhi a lancé son ultimatum au vice-roi.

Les éléments révolutionnaires semblent vouloir répudier l'accord intervenu.

Au Pérou

On mande de Lima à l'Associated Press que M. Ricardo Elias, chef de la junte du nord du Pérou a demandé aux chefs révolutionnaires du Pérou méridional qui ont constitué la junte d'Arequipa, de désigner le président du gouvernement provisoire et quatre membres du cabinet.

EN PEU DE MOTS...

— M. Louis Antériou, député de l'Ardeche, ancien ministre des pensions, est décédé, jeudi, de la grippe infectieuse. Il était né en 1837.

— On annonce que la reine Hélène de Roumanie, femme divorcée du roi Carol, épousera, prochainement, le lieutenant Skeletti, de l'armée roumaine.

— La Seine continue de monter : la crue, jeudi, s'élevait au pont de la Tourneelle de 4 m. 29.

— Les ouvriers maçons et charpentiers de l'Exposition coloniale s'étaient mis en grève. Mais, jeudi, ils avaient repris le travail.

— Lord Russel, sous-secrétaire d'Etat anglais pour l'Inde, est mort, frappé d'une embolie, dans un hôtel de Marseille.

— « L'Action française » a été condamnée pour diffamation envers l'évêque d'Oran, à 300 francs d'amende et à 20.000 francs de dommages-intérêts.

NOS ÉCHOS

Le veilleur de nuit.

Tim Mac Ander avait été, des années durant, veilleur de nuit à la banque Sounders, de Chicago, aux appointements de 150 dollars par mois.

Un beau jour, il fut licencié, en même temps que d'autres employés de la banque. Ce fut un coup dur pour Mac Ander ; mais les temps étaient difficiles et la banque Sounders se voyait contrainte de faire des compressions dans son budget.

Or, dans la nuit du 1^{er} mai, quelqu'un s'introduisit dans les bureaux de la banque et prit une somme de 150 dollars.

Le 31 mai — fin de mois — nouvelle effraction : le malfaiteur prit 150 dollars, moins la retenue pour l'assurance-maladie. Même chose le 30 juin.

Dans la nuit du 1^{er} août, les bureaux de la banque furent une fois de plus visités, et le visiteur s'empara de 200 dollars : comme on l'apprit par la suite, Tim s'était octroyé une augmentation de salaire. Le 10 septembre, il revint et prit 100 dollars dont il avait besoin pour régler une dette urgente : il se proposait de les rembourser par mensualités de 10 dollars en ne prélevant à chaque fin de mois que 100 dollars au lieu de 200.

Mais, le 30 septembre, il fut pris sur le fait tandis que, dans le bureau du caissier, il terminait une lettre adressée à M. Sounders et dans laquelle il s'excusait de ne pouvoir, cette fois, rentrer les dix dollars, son enfant étant malade.

Il fut arrêté, jugé et condamné à deux ans de prison. Lorsqu'il fut libéré, la banque Sounders le reprit à son service, en qualité de veilleur de nuit, parce qu'il avait montré qu'il savait être honnête dans la malhonnêteté...

Mécénat.

Il y a tous les ans, à Berlin, un grand bal de théâtre qui attire tous les Berlinois curieux de voir de près leurs artistes favoris. Et, naturellement, chaque vedette a sa table réservée.

Or, cette année, alors qu'un artiste connu voulait gagner sa table, il la trouva occupée par une forte dame qui s'y était installée sans se préoccuper de la mention « Réserve ».

L'artiste, poli, fit remarquer son erreur à la dame. Mais celle-ci, se carrant dans son fauteuil, et avec un regard insolent :

— Quoi donc ! Quoi donc ! Si vous ne nous aviez pas, vous n'auriez plus qu'à mourir de faim. Alors ?

Petit déplacement.

Un commerçant prenait congé d'un de ses confrères, alléguant la nécessité de partir en voyage. Or, deux jours plus tard, les deux hommes se rencontrèrent, à la grande stupefaction du second.

— Eh quoi ! dit-il, je croyais que vous partiez en voyage ? Ce n'était donc pas vrai ?

— C'était parfaitement vrai, répond le premier, mais je n'ai fait qu'aller et revenir.

Alors, l'autre, avec un coup de coude et un clin d'œil entendu :

— Farceur ! Avouez donc tout de suite que vous avez été acquitté !

Il faut s'entendre.

Jérémie se lamente :

— J'ai fait faillite, hier !

Son ami Abraham le console :

— En voilà une affaire ! lui dit-il. Ce n'est pas bien terrible, voyons...

— Comment, ce n'est pas terrible ? regimbe Jérémie. Je n'ai plus de pain à donner à ma femme et à mes enfants, et tu ne trouves pas que c'est terrible ?

— Excuse-moi, fait alors Abraham. Si tu es ruiné, c'est autre chose : il fallait le dire tout de suite...

Chacun pour soi.

Le célèbre chef d'orchestre T... allait diriger un concert : grand événement artistique, salle comble. Avant le concert,

FAÇONS DE VOIR ET MANIÈRES DE PENSER

Tout Moscou contre toute l'Europe dans toutes les colonies

Quand, ces jours derniers, la Chambre discuta et vota le budget des Colonies, elle fut tout naturellement amenée à s'occuper de l'agitation révolutionnaire qui secoue certaines parties de notre empire d'outre-mer — et notamment l'Indochine. De nombreux orateurs prirent la parole. Le ministre des Colonies, M. Paul Reynaud, fit entendre des déclarations sages et fermes. Bref, le débat ne manqua ni d'ampleur, ni d'élévation. Mais, chose curieuse, nul dans ce débat ne crut devoir faire observer que la France d'Asie n'était pas la seule qui vit ses possessions d'Extrême-Orient menacées par la sédition et la révolte. D'autres pays d'Europe ont à faire face au même péril, sous la même forme, pour les mêmes causes.

Et c'est le point central de l'angoissante affaire.

Si c'était seulement dans notre Indochine que nous voyions des indigènes se soulever, réclamer l'indépendance, troubler l'ordre, attaquer notre autorité, nous pourrions, comme certains orateurs d'extrême-gauche nous y ont conviés, interroger l'histoire avec notre conscience et nous demander si nous n'avons pas commis quelque erreur de jugement ou de méthode. Mais, quand nous voyons à des centaines de lieues de nos rivages d'autres indigènes, appartenant à d'autres races, vivant sous d'autres cieux, régis par d'autres lois, gouvernés par d'autres Européens, se soulever de la même manière, formuler les mêmes revendications, commettre les mêmes violences, nous sommes bien obligés, à moins que d'être paralysés de l'intelligence et du regard, d'apercevoir un lien entre ces incendies allumés loin les uns des autres et de comprendre qu'une main identique a préparé les torches.

Typique à cet égard est ce qui se passe aux Indes Néerlandaises. La révélation qui en a été faite ces jours-ci au Comité national d'Etudes, siégeant à la Cour de Cassation, a saisi tous les auditeurs. Cette révélation leur était apportée par le Directeur du Bureau colonial international de La Haye, M. Grondijs, parlant au nom de M. Treub, ancien membre du gouvernement des Pays-Bas et le plus grand spécialiste des questions coloniales.

M. Grondijs n'a maché ni les mots, ni les faits. Il a clairement désigné le Komintern de Moscou comme l'incendiaire. Il a aussi montré combien abominable dans sa savante duplicité était son œuvre.

Le gouvernement néerlandais, a-t-il d'abord expliqué, a conscience d'avoir accompli dans ses colonies des Indes une très belle œuvre, dont la sagesse et l'efficacité ont été reconnues par tous les voyageurs. Jamais, depuis la fondation de leurs premiers empires, les indigènes de Java n'avaient connu semblable prospérité. Des routes magnifiques, un système scolaire étendu, des mesures d'hygiène efficaces, des entreprises menées intelligemment ont assuré à ces populations un bien-être qu'elles n'ont connu à aucun moment de leur longue histoire.

Et ceci est pure vérité. On pourrait ajouter que l'influence de la civilisation hollandaise dans cette partie du monde est une des plus anciennes, puisquée, dès la fin du xvi^e siècle, on voit les colons venus des Pays-Bas y construire de très belles factoreries. On pourrait ajouter que les Hollandais ont pratiqué, bien avant la formule des Dominions britanniques, la plus large des autonomies administratives, puisque les gouvernements locaux sont confiés à des rajahs indigènes, relevant seulement du gouverneur général de Batavia, et puisque toutes les lois nationales les lient ont

été maintenues. On pourrait rappeler que dans tout l'archipel l'esclavage a été aboli dès le milieu du xix^e siècle, bien avant qu'il ne le fût aux États-Unis d'Amérique. On pourrait même signaler qu'on pratique à Java, aussi bien qu'à Bornéo et à Sumatra une sorte de « collectivisation », chère aux théoriciens de Moscou, puisque la propriété foncière y reste indivise entre les habitants de chaque *desa* ou agglomération rurale. Donc, système de colonisation sensiblement différent de notre système français de colonisation. Système surtout très libéral, très large, très décentralisé. Cependant, à ce système le communisme s'est attaqué avec la même violence, la même perfidie, la même rage destructrice que dans l'Annam ou le Tonkin.

Le Komintern de Moscou, a déclaré M. Grondijs, a prescrit à ses agents de camoufler leur action sous l'apparence de sociétés religieuses ou nationalistes. Les moyens employés sont adroits et sournois. On commence par fonder un club d'études, c'est-à-dire qu'on loue une maison où les Javanais peuvent lire des journaux. On fait des discours patriotiques. On donne des représentations parfois très belles. Habilement on y glisse une propagande. On choisit certaines légendes qui ont un sens national. Ainsi, on prépare le terrain. Quand il est prêt, on force la note et on monte le diapason : c'est la guerre contre l'Europe qu'on prêche...

Naturellement, les agents chargés d'appliquer ce savant processus ne sont pas les premiers venus. Ils ont été soigneusement choisis. La plupart du temps, ils ont été à l'école à Moscou ; de là, ils ont été expédiés à Shanghai où se trouve le comité central révolutionnaire des Indes Néerlandaises et où on a perfectionné leur instruction ; de Shanghai on les dirige sur les îles, où ils passent de la théorie à la pratique. Les femmes elles-mêmes sont enrégimentées. Et, chose qu'on n'avait jamais vue, des meetings comprenant 1.500 ou 2.000 femmes sont couramment tenus dans les grandes villes. La population entière est mise en état d'effervescence continuelle.

Résultat : une insurrection sanglante éclata en 1926 ; des soulèvements incessants se produisent depuis lors ; entre l'autorité et les révolutionnaires, c'est une lutte de tous les jours.

Et le gouvernement, demandera-t-on, que fait-il ? Il fait ce que font tous les gouvernements occidentaux. Il dissout les sociétés révolutionnaires, il poursuit les meneurs, il exile ou déporte les agents soviétiques. Mais, pour une société dissoute deux autres se fondent ; pour dix agents déportés ou exilés vingt autres reviennent. Entre la légalité et l'illégalité la lutte n'est pas égale.

Tout procès, dit M. Grondijs, est chose mauvaise. Un acquiescement n'arrête pas le mal, et, au contraire, encourage les accusés à continuer. Une condamnation apparaît toujours comme injuste, parce que l'opinion publique se sent blessée par le jugement d'un délit qu'elle avait encouragé...

Est-il besoin de conclure ? Ce n'est pas telle ou telle méthode de colonisation qui est menacée aujourd'hui en Asie : ce sont toutes les méthodes. Ce n'est pas un pays européen qui est en danger : c'est l'Europe entière avec sa civilisation. Ce ne sont pas divers adversaires qu'on a à combattre : c'est un seul ennemi qu'on a à abattre.

Avec cet ennemi, inutile de discuter ou de négocier : il n'y a qu'à faire parler la force. Question de vie ou de mort. — (« Actualités »).

Stéphane LAUZANNE.

Et le musicien :

— Je ne sais pas, Nous, en tout cas, nous jouons la Symphonie héroïque...

LE LISSEUR.

un auditeur rencontre, à la porte, un des exécutants qu'il connaît vaguement :

— Que dirige le maître, aujourd'hui ?

demande-t-il.

Chronique du Lot

LE CODE DE LA ROUTE

Encore une fois, cyclistes, motocyclistes, automobilistes, attention !

Chaque jour, des procès-verbaux sont dressés pour infraction au Code de la route, ce qui prouve, comme nous l'avons indiqué, que la surveillance est exercée sur les routes par la gendarmerie.

La liste des procès-verbaux, depuis l'avertissement que nous avons adressé, est longue ; elle s'allonge, chaque jour.

Tant pis, pour les contrevenants, puisqu'aussi bien ils ont été, maintes fois, prévenus.

Toutefois, nous croyons devoir leur communiquer les instructions nouvelles et dernières que l'Administration leur adresse.

L'éclairage des véhicules est de deux couleurs : blanc pour l'avant et rouge pour l'arrière. Le feu blanc est dirigé vers l'avant du véhicule pour éclairer la route et signaler sa position sur celle-ci.

Le feu rouge, tourné vers l'arrière, indique la présence d'un obstacle aux véhicules suivants.

Pour les véhicules automobiles obligatoirement munis à l'avant de deux feux blancs (voitures) et d'un seul (motos), l'éclairage dit « code » est rigoureusement imposé.

Lorsqu'ils croisent, certains conducteurs d'automobiles se contentent d'éteindre simplement leur éclairage à gauche, celui de droite restant toujours allumé ; nous prévenons ces conducteurs que cette façon d'opérer est passible d'un procès-verbal.

Feux réglementaires pour chacun des types de véhicules ci-après désignés :

Vélo. — A l'avant : feu blanc ; à l'arrière : feu rouge. Provisoirement, ce dernier peut être remplacé par une surface réfléchissante rouge ou orange, tenue bien propre et fixée de préférence à la partie extrême arrière du garde-boue et dans un plan rigoureusement vertical, pour que la lumière des phares puisse s'y réfléchir efficacement.

Moto (seule). — A l'avant un projecteur code comportant les éclairages A et B. A l'arrière une lanterne à feu rouge placée à gauche du numéro d'immatriculation éclairée par une fenêtre blanche ménagée sur le côté droit de la lanterne.

Moto avec side-car. — Même éclairage pour la moto ; au side-car, feu blanc à l'avant, côté extérieur, et feu rouge à l'arrière et du même côté.

Auto. — A l'avant deux feux d'éclairage A. B. A l'arrière, un feu rouge de position éclairant, par feu blanc de côté, la plaque comportant le numéro et la lettre d'immatriculation.

Le mode d'éclairage des autres véhicules n'est pas modifié.

A partir de la date précitée du 1^{er} avril prochain, les phares ou projecteurs codes d'automobiles (voitures et motos) doivent être agréés par l'Administration et porter l'estampille officielle ; l'absence de cette dernière, même sur des appareils réglementaires, expose leur propriétaire à des sanctions impitoyables.

Magistrature

Notre compatriote M. Philpon, conseiller à la Cour de Cassation, est nommé président du jury de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature pour la première session de 1931.

M. Lagarde, ancien substitut à Cahors, avocat général près la Cour d'appel de Paris est nommé membre du jury.

Médaille militaire

Sont décorés de la médaille militaire, les soldats suivants des réserves, appartenant au recrutement de Cahors : Andrieu, Couderc, Delbrut, Laur, Maury, Rigal, Robert, Rogues, Legatte Roldès.

Gendarmerie

M. Murat, gendarme à Lauzès, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Affectation du prochain contingent

Les jeunes gens du prochain contingent sont prévenus que la date initiale déterminant l'envoi en Afrique du Nord est le dix.

En conséquence, ceux nés le 10-9-8-7-6 (dans tous les mois) et ainsi de suite en remontant dans chaque date, seront désignés jusqu'à concurrence des besoins.

Ceux susceptibles d'être désignés ont reçu du commandant du Recrutement de Cahors une demande de renseignements. Ces jeunes gens sont priés, s'ils ne l'ont déjà fait, à renvoyer d'urgence ces demandes de renseignements.

Après le 12 mars les réponses seront considérées comme nulles et ces jeunes gens seront incorporés d'office en Afrique.

Les jeunes gens du contingent, non désignés par la date de naissance, désireux d'être incorporés à Casablanca, Tunis ou Bizerte, sont invités à adresser leur demande avant le 15 mars au commandant du bureau de Recrutement de Cahors. Satisfaction leur sera donnée.

SAMEDI DIMANCHE
(matinée et soirée)
AU PALAIS DES FÊTES

La NUIT est à NOUS

LE TRIOMPHE DU PARLANT

LA CRUE DU LOT

Décidément, le mauvais temps ne veut pas nous lâcher. La pluie tombe toujours et le fleuve Lot et les ruisseaux ont débordé.

Dimanche le Lot était monté à 3 m. 70 au-dessus de l'étiage.

Mais, dès lundi, il avait diminué dans de fortes proportions.

Jeu de crue : mais elle n'était plus que de 3 m. 25.

D'autre part, le Célé a grossi, mais la crue n'a pas dépassé 1 mètre.

Les renseignements reçus des stations hydrométriques ne font pas craindre, pour l'instant, une crue importante.

Les services compétents disent que la crue, à Cahors, ne semble pas devoir dépasser 3 m. 50, à moins de changements météorologiques.

Toutefois, les eaux du Lot ont charrié des troncs d'arbres, des planches et divers matériaux.

C'est de tout profit pour certaines personnes qui, installées sur les berges ou sur les parapets des quais, accrochent et ramassent au passage ces matériaux.

UNE FEMME ACARIATRE

C'est souvent une femme, qui souffre, simplement, et rien n'est douloureux comme un cor au pied. « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours, 3 fr. 95. Pharmacie Weinmann à Epernay et toutes pharmacies. Mais attention !... Exigez « Le Diable » à Cahors, pharmacie Orliac.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances
Niel Jacqueline, boulevard Gambetta, 11, Soulaucrup Jacques, rue St-Urcisse, 4.
Gares Claude, rue Brives, 4.
Camille René, rue P.-Wilson.
Gilbert Gabriel, rue P.-Wilson.
Guinart Claude, rue P.-Wilson.

Publication de mariage
Deilhes Henri, sous-officier, en retraite, à Cahors, et Peyrus Adrienne, s. p., à Labastide-du-Vert (Lot).

Mariage
Bec Clément, employé des Ch. de fer du Midi, et Lemozy Victoria, s. p.

Décès
Sueur Henri, facteur des P. T. T., 51 ans, rue P.-Wilson.
Pouderon Marie, veuve Bouscat, s. p., 81 ans, rue P.-Wilson.
Chazarens François, cordonnier, 59 ans, rue Nationale, 15.
Firmy Jean, s. p., 78 ans, rue P.-Wilson.
Delpeyroux Josephine, s. p., 16 ans, rue P.-Wilson.
Zazo Pétra, épouse Dumoulin, s. p., 27 ans, rue Blanqui, 19.

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

GEORGES DUHAMEL
et Madame Blanche Albane-DUHAMEL

Nous rappelons que cette séance aura lieu lundi, 9 mars, en soirée au Théâtre municipal.

Ainsi que nous l'avons dit, Georges Duhamel traitera le sujet suivant : *Caprices et fantaisies du langage français*, qui prendra de sa part le plus vif et le plus passionnant intérêt. — Mme Blanche Albane-Duhamel dira des poèmes de Charles Bandelaire, Paul Verlaine, Paul Fort, Charles Vidrac et Georges Duhamel.

On ne saurait offrir plus belle séance au public des « Amis du Beau Vieux Quercy ». Elle commencera à 21 h. précises. On peut retenir ses places comme d'usage chez la concierge du Théâtre.

DÉFENDONS NOTRE PAIN !

Enfin, c'est fait ! Les consommateurs de pain peuvent être satisfaits.

Comme nous l'annoncions dans un précédent numéro, l'Académie de médecine a entendu et approuvé le rapport d'un de ses membres au sujet des « améliorations chimiques des farines ».

Les conclusions de ce rapport sont formelles : elles condamnent l'emploi des produits chimiques dans la fabrication des farines.

Aussi bien, voici ces conclusions : « De Penquète qui a été faite à la boulangerie de l'assistance publique, il résulte que les produits chimiques, dits améliorants ne confèrent aux farines aucune qualité que ne puisse donner avec avantage l'adjonction en faible proportion de farine de seigle, d'orge ou de blé à forte teneur en gluten. Ces produits peuvent, par un long usage, devenir offensifs, et l'expérience, outre qu'elle serait trop longue à conduire jusqu'au bout, n'est pas bonne à faire sur les consommateurs français.

« D'autre part, en supposant que les personnes bien portantes n'en souffrent pas, il pourrait n'en être pas de même pour les malades. »

Et la Commission a conclu ainsi : « 1. L'Académie, ne voyant aucune raison de modifier sa doctrine, condamne en bloc tous les traitements chimiques plus ou moins justifiés de la matière alimentaire. »

« 2. Elle considère que l'expérience ne peut jamais être assez prolongée pour permettre de juger de l'innocuité d'un produit susceptible de présenter l'emploi des substances dites améliorantes dans un aliment de consommation quotidienne tel que le pain. L'action nocive de ces produits peut se révéler tardivement quand les accidents dont ils sont responsables sont devenus irréversibles. En conséquence, elle se prononce nettement contre l'addition à la farine de substances destinées au blanchiment ou de produits dits améliorants. »

Ainsi, les pouvoirs publics sont avertis. Le leur appartient de surveiller, par des prélèvements, la qualité des farines.

« Les boulangers, de leur côté, ne manquent pas de veiller à ce que les farines qu'ils achètent ne contiennent pas de produits chimiques. »

Aussi bien, la surveillance doit se borner là où se fabriquent les farines.

Les consommateurs ne veulent pas de mixtures : « Le pain doit être fait exclusivement de farines de céréales, de levure et de sel. »

L. B.

LES MEUBLES BOUZERAND & BERNÈS, Cahors

sont garantis pour toujours

MAISON DE CONFIANCE LA PLUS IMPORTANTE Fondée en 1828

Livraison franco : 7 Départements

Attention aux antennes de T. S. F. !

On nous prie d'insérer :

« L'attention du public a déjà été appelée, en juin 1930, sur les dangers que présentent les antennes de T. S. F., surplombant des lignes aériennes de distribution ou de transport d'électricité. »

« Or, tout récemment, une antenne s'étant rompue et étant venue au contact d'une canalisation d'énergie, un accident grave a failli se produire. »

« Il paraît donc opportun de recommander à nouveau aux amateurs de T. S. F., de ne pas établir d'antennes au-dessus des lignes aériennes d'énergie et dans le cas où il est absolument impossible d'éviter une telle disposition, de demander au Service du Contrôle des Distributions d'Énergie Électrique, 7, rue de la Préfecture, à Cahors, quelles sont les mesures de sécurité réglementaires à observer. »

« Les propriétaires d'antennes de T. S. F. ne doivent, d'ailleurs, pas perdre de vue que, le cas échéant, ils peuvent être rendus civilement et pénalement responsables des accidents provoqués par la chute de leur antenne. »

L'Ingénieur en Chef. Signé : ALBOUY.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 11, JEUDI 12, SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MARS

UN FILM CHANTANT ET PARLANT

MARIUS A PARIS UN FILM MUET

Un Amant sous la Terreur

PAS DE CRISE... pour le propriétaire d'une



payable en 24 mensualités

Conduite intérieure 4 places 16.200 Frs

Camionnette 250 kilogs 12.900 Frs

La voiture la plus économique du monde

ASILE DE NUIT

Le projet que M. Paubert proposa, relatif à l'établissement d'un asile de nuit, dans les locaux de la mairie, est réalisé.

Ce faisant, la municipalité et le Conseil municipal ont le droit d'être félicités.

Avant cette création, de pauvres gens qui arrivaient à Cahors, et qui demandaient hospitalité à la police, n'avaient, pour tout refuge, que le... violon.

Or, une salle attenante au bureau de police pouvait servir de dortoir pour les voyageurs miséreux. Il a suffi de l'aménager.

C'est chose faite. Depuis vendredi soir, on a installé trois lits en fer, tout neufs, avec draps, couvertures, etc., accessoires.

Une lampe électrique éclairera ce local dont la surveillance sera assurée par le poste de police.

Nous ajoutons même que la salle rafistolée est coquette, les murs sont comme ripolinés et plancher et plafond sont refaits de neufs.

On espère, toutefois, que les passants qui demanderont l'hospitalité pour la nuit, à la ville, ne seront pas plus nombreux qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour.

Mais... jusqu'à ce jour, ils se souciaient peu de passer la nuit au violon, tandis qu'à présent, ils auront un asile propre, convenable, bien aéré, éclairé et sain.

Toutefois, tant pis, si voulant profiter de la bonne hospitalité cadurcienne, ils arrivent nombreux. Il n'y a que 3 lits et ils seront occupés par les 3 premiers voyageurs arrivés !

Cet asile manquait à Cahors : il est installé, à cette heure.

La municipalité a fait une bonne action. L. B.

EDEN

SAMEDI 7, DIMANCHE 8 (mat., soirée)

Un spectacle féerique. Raquel Meller dans

CARMEN

Musique de Bizet, joué par l'Orchestre de l'Opéra-Comique. — Se passe de commentaires.

Pris des places : Loges, Balcons, 4 fr. ; Réservées, 3 fr. 50 ; Premières, 3 fr. ; Secondes, 2 fr. 50 ; Parquets, 2 fr.

Frappé d'une attaque

Vendredi, dans la journée, M. l'abbé Desbon, demeurant place St-Laurent, faisait sa promenade sur le quai de Ségur, lorsque tout à coup, il fut pris d'un malaise.

Il tomba sur le sol. Des passants accoururent, le relevèrent et le transportèrent chez lui.

L'abbé Desbon était tombé frappé d'une attaque.

Les autorités diocésaines, prévenues, ont fait le nécessaire pour que l'abbé Desbon reçoive les soins nécessaires par son état.

CHAPEAUX

Réparations, réformages, teintures, Blanchiments de panamas hommes, dames, enfants.

J. VERT

2, rue du Portail-Alban, CAHORS

Tapage nocturne

Le nommé Esquieu, 23 ans, cultivateur à Saux ayant appris qu'un propriétaire, nommé Vigouroux, allait se remarier, crut devoir faire un charivari devant sa porte avec des camarades.

Mais M. Vigouroux s'est fâché et a avisé les gendarmes. « Je ne croyais pas mal faire », déclara Esquieu, auquel contravention a été dressée pour tapage injurieux et nocturne. Ses camarades s'enfuirent à l'arrivée des gendarmes. Esquieu fut pris avec un copain, nommé Lomède, de Sérignac, qui, également, s'est vu dresser contravention. Esquieu jouait de l'harmonica et Lomède soufflait dans une corne.

Procès-verbal

Les gendarmes de Montcuq ont dressé contravention à un cycliste, nommé Couillaud, de Montaigu-du-Quercy pour ne pas avoir allumé la lanterne de la bicyclette.

Fermeture tardive

Les gendarmes de Puy-l'Évêque constatèrent qu'à 11 h. 1/2, l'établissement de M. Laymon, à Vire, était ouvert et que cinq consommateurs s'y trouvaient.

Procès-verbal a été dressé.

Défaut de feu rouge

Contravention a été dressée contre M. Gorse, négociant à Livernon, pour défaut de feu rouge à l'arrière de son automobile.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION

La reprise des bulletins de recensement commencera dimanche, 8 mars.

Le Maire de Cahors invite, de nouveau, tous ses administrés à répondre avec précision aux questions posées par les formules (feuille individuelle, feuille de ménage), les renseignements fournis restant secrets et ne pouvant présenter pour quiconque et à aucun moment le moindre inconvénient.

Les agents recenseurs aideront, en tant que de besoin, à la bonne exécution de ces déclarations.

Les personnes qui, par erreur ou par omission, n'auraient pas reçu leurs bulletins de recensement sont priées de vouloir bien venir les retirer au Bureau de Police.

La livraison des tabacs à Cahors est terminée.

3.385 planteurs ont livré 1.165.182 kilos de tabacs, qui ont été payés 9.094.577 francs.

Mais il reste à payer la ristourne de 60 francs par 100 kilos, ristourne qui est demandée, à l'Administration par les planteurs, par la Confédération Générale, par les parlementaires.

L'Administration se fait tirer l'oreille pour la payer.

Mais, au cas où cette ristourne serait payée, les planteurs auraient à toucher une somme de 698.341 fr. 20.

Au total, ce serait une somme de 9.792.914 fr. que la récolte des tabacs de 1930 aurait rapportée aux planteurs, qui ont livré leur récolte au Magasin des tabacs de Cahors.

Et le permis de conduire !

M. Planavergne, cultivateur à Flaungnac, circulant en moto, dans la rue Foch, à Cahors. Les gendarmes l'invitèrent à montrer son permis de conduire.

Le motocycliste n'en avait pas. Procès-verbal a été dressé.

Chute

Mme Polès, 65 ans, se trouvant dans une vigne à St-Georges, glissa et tomba. Dans la chute elle s'est fracturée la jambe droite.

Elle a reçu les soins du docteur Ségala.

La fin de l'hiver ???

On signale, de Latronquièrre, le passage de bandes d'oiseaux migrateurs : oies, canards sauvages, palombes, vanneaux.

Serait-ce l'annonce de l'arrivée du beau temps ? Souhaitons-le.

En attendant, vendredi, la pluie n'a pas cessé de tomber et, dans la soirée, de véritables trombes d'eau s'abattirent sur la ville.

Accident

M. Paintelin, du village de Mellet (Sauzet), abattait des arbres, lorsqu'un éclat de bois le frappa à la tête, provoquant une profonde blessure à l'arcade sourcilière.

La blessure n'aura pas de conséquences graves.

Les Sports

Au Stade Lucien-Desprats CHAMPIONNAT DE FRANCE (1^{er} Série) DIVISION D'HONNEUR

Paris Université Club (1) contre Stade Lavelanet (1).

Comme nous l'avons déjà annoncé, dimanche, 8 mars, le public Cadurcien est convié à une grande manifestation sportive. La Fédération Française de Rugby nous gratifie d'un beau match de Championnat de France : c'est un geste dont les sportifs cadurciens lui seront reconnaissants.

Le Paris Université Club (Champion de France de la Division d'Honneur) et le Stade Lavelanetien viendront vider leur querelle sur notre stade.

Le résultat de cette grande rencontre, extrêmement important pour les deux clubs en présence, laisse prévoir une lutte passionnante à l'extrême. Son issue fera d'ailleurs du vainqueur un concurrent redoutable au titre de champion de France de la Division d'Honneur.

L'équipe parisienne, formée essentiellement d'éléments universitaires de l'Académie de Paris, arrive immédiatement après le Stade Français, le Racing-Club de France et le C. A. S. Général. Dans ses rangs, de nombreux internationaux scolaires opèrent ; leur pack, bien souté et homogène, forme un quinze d'une grande valeur. Le « fair play » est en honneur au P. U. C. et leurs lignes arrière, très rapides, en sont le point fort. Lavelanet est un club bien connu des sportifs cadurciens, puisque en 1928, cette même équipe nous élimina du Championnat des Pyrénées. Depuis cette époque, Lavelanet poursuit sa route en 1^{re} série où il tient convenablement sa place.

Le choc entre de pareils adversaires mérite d'être suivi par tout ce que la région compte de vrais sportifs et il faut s'attendre à voir le Stade Lucien-Desprats envahi, demain, par la grande foule.

Élevé de l'école, à 13 h. 30, précises, La Querquenoise (Lacé Gambetta) sera opposée à l'Aviron Cadurcien.

DERNIÈRE HEURE

L'Aviron Cadurcien a reçu samedi après-midi, le télégramme suivant, émanant de la F. F. R. :

« Lavelanet a déclaré forfait : Rugby. »

En conséquence aucun match n'aura lieu demain au Stade Lucien-Desprats. A CATUS.

Football. — Dimanche l'équipe de Catus a reçu, sur son terrain, l'équipe de Lalbenque.

Catus a été vainqueur par 5 points à 0. A DOUELLE.

Football. — Dimanche, 1^{er} mars, l'Union Sportive de Douelle s'est rencontrée, sur son terrain, avec l'équipe de Prayssac.

Douelle a battu Prayssac par 4 buts à 2.

Pour cafards, ETO à 2,50. Pour les rats VIRUS ROUGE Ampoule à 4,50.

Pharmacies, drogueries, herboristeries. — OLIVIER, Avignon.

Compatriote

Notre compatriote, M. Eugène Delard, est nommé, à la date du 26 décembre 1930, inspecteur du Conditionnement des produits agricoles du Sénégal, à Diourbel.

Nos félicitations à notre compatriote qui est le fils du capitaine Delard.

Service vicinal

M. Nigon, candidat militaire, est nommé cantonnier à Camburat, en remplacement de M. Gémot, retraité.

M. Doucet, candidat militaire, est nommé cantonnier à Souceyrac, en remplacement de M. Pratoicy, décédé.

Tombé de machine

M. Dumas, chauffeur au P.-O., était sur une machine d'un train de denrées, lorsqu'à Cieurac, il glissa et tomba entre la machine et le tender.

Une des griffes, sorte de crochet, servant à alimenter le foyer, s'abattit sur une jambe de M. Dumas. La jambe fut gravement fracturée.

Des soins ont été donnés à M. Dumas à l'hospice par M. le docteur Rougier.

En trainant une brouette

M. Ventailac, ouvrier à l'usine à gaz, transportait du charbon sur une brouette, lorsque celle-ci heurta un bloc de coke.

M. Ventailac glissa et alla heurter le mur. Il se blessa à la main gauche dont un doigt fut écrasé.

Conduit à l'hôpital, M. Ventailac a dû subir l'amputation du doigt.

Plainte

Mme Veuve Vidal, propriétaire à Lherm, a porté plainte à la gendarmerie contre des jeunes gens qui lui « font des misères ».

Depuis 3 semaines, dit-elle, ils viennent presque tous les soirs devant sa maison, jettent du fumier sur la porte et sur la toiture, et font un charivari jusqu'à 10 h. du soir, en frappant sur des chaudrons.

Récemment, ils ont jeté des pierres sur le toit et ont proféré des injures.

La gendarmerie a ouvert une enquête et a interrogé quelques-uns des coupables de ces faits. Ils ont reconnu qu'ils s'amusaient et ne voulaient pas faire de mal à Mme Vidal.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 6 mars 1931

Intéressé du séjour. — Hernandez, 43 ans, journalier à Cahors, a été condamné à un arrêté d'expulsion, 1 mois de prison.

Vagabond. — Gayraud Joseph, 46 ans, s. p., sans domicile fixe, est condamné par défaut pour vagabondage à 2 mois de prison.

Défaut de carnet. — M. Vigier, nommé n'a pas de carnet d'identité. Le tribunal le condamne à 2 jours de prison.

COFFRES

Les réjouissances prévues au programme se dérouleront dans l'ordre indiqué. La Fête de jour comportera un grand défilé de travestis, avec chars fleuris, chars d'enfants travestis.

Le Prince Rocambo, Roi de la Mi-carême, viendra comme l'an passé prendre part à l'allégresse de tout son peuple. Il sera le premier témoin au grand mariage qui aura lieu ce même jour sur la Place du Canal, à 15 heures.

A 16 h. 30, bal des Enfants Travestis. Distributions des récompenses. Toutes ces attractions seront sous la direction du Mejdorome Corniflor.

A 20 h. 40, dans la salle des Fêtes, aura lieu le grand bal, paré et masqué, si impatiemment attendu de la population locale et des environs, sous la direction d'un orchestre de choix.

Le Bal sera ouvert par Sa Majesté le Prince Rocambo, et la belle mariée du jour.

Douelle
Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

St-Cyprien
Cavalcade. — La jeunesse de Saint-Cyprien sait s'amuser et c'est avec beaucoup de soin et de goût qu'elle organise les fêtes locales.

Tout récemment, dans la période de Carnaval, une cavalcade est organisée. Cette année, elle a obtenu un vif succès. Le soir, le bal groupait de nombreux groupes venus des communes voisines. Il est ainsi, chaque année.

St-Pantaléon
Conseil municipal. — Séance du 1^{er} mars 1931. Présidence de M. Vilas Paul, maire.

La séance est ouverte à 8 h. du matin. Le Conseil municipal autorise M. le Maire :

1^o A traiter de gré à gré pour la construction d'un abreuvoir-lavoir à la fontaine de St-Pantaléon, dont la dépense s'élève à 10.200 fr. ;

2^o A procéder à l'achat pour le compte de la commune de la maison Aradès Ida avec toutes ses dépendances, au prix convenu de 2.300 francs.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un délégué du Conseil municipal pour faire partie de la Commission administrative du bureau d'assistance en remplacement de M. Marcenac décédé — M. Vialas Etienne est désigné à l'unanimité.

Il est ensuite alloué une somme de 250 francs au secrétaire de mairie, au titre d'agent recruteur.

Le Conseil décide de mettre à l'étude la construction d'un préau à l'école de St-Pantaléon pour ce soit chose faite à la rentrée d'octobre.

Une demande d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables est renvoyée à la session d'août.

M. le Maire donne ensuite lecture des mémoires, portant diverses réparations effectuées pour le compte de la commune au cours de l'année 1930.

L'attention du Conseil municipal est particulièrement attirée par les réparations effectuées à la Mairie par M. Saint-Rouma qui sont d'un goût et d'une propreté irréprochables. — Il prie M. le Maire d'adresser, à cette occasion, les plus chaleureuses félicitations du Conseil à cet ouvrier d'élite.

En dernier lieu, l'Assemblée approuve les divers mandats acquittés pendant le semestre écoulé et la séance est levée à 11 h. 15.

Lacapelle-Cabanac
Obsèques. — Vendredi ont été célébrées les obsèques de M. Lousseret, conseiller municipal, ancien maire de Lacapelle-Cabanac, décédé à l'âge de 72 ans.

M. Lousseret était une physionomie très sympathique qui ne comptait que des amis dans la région où il était bien connu.

Il fut un administrateur dévoué, bienveillant. Sa mort a provoqué de vifs regrets.

Au cimetière, M. le docteur Delvill, maire de Lacapelle-Cabanac, a salué en termes émus la mémoire de M. Lousseret.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

St-Cirq-Lapopie
Compatriote. — Notre compatriote M. Tardieu, chauffeur à la Cie du P.-O., à Cahors, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.

Arrondissement de Figeac
Figeac

Blessé à la main. — Lacout Marcel, ouvrier terrassier était occupé à creuser une tranchée, rue d'Amélie, pour le renouvellement d'une canalisation de gaz, lorsqu'il rencontra un gros bloc de pierre. En l'enlevant, pour le déposer à la surface du sol et en frottant contre la paroi de la tranchée, il s'est déchiré le dos de la main droite. Blessure grave en elle-même, mais qui nécessitera des soins attentifs pendant une douzaine de jours.

Tribunal correctionnel. — Chasse. — Deux cultivateurs ont chassé en temps prohibé et en temps de neige, 100 francs d'amende à chacun.

Vandalisme. Le tribunal condamne 5 jeunes gens, dont l'aîné à 20 ans et le plus jeune 16 ans, à 25 francs d'amende chacun, pour avoir commis des dégradations sur des monuments publics à Carburat et à Lissac.

Infraction. Pour infraction au Code de la route, D... est condamné à 5 francs d'amende. Mais D... poursuit, également, pour outrages aux gendarmes.

Pour ce délit, il est condamné à 25 fr. d'amende.

Etat civil du mois de février. — Naissances : 5 garçons et 4 filles.

Mariages. — Edmond Lagarrigue et Louise Masbou ; Jean Lafarguette et Paulette Corn ; Frédéric Miladet et Marie-Louise Tillet.

Décès. — Armand Rogues, 67 ans, à l'hospice ; Marie Fabre, 80 ans, rue Clermont ; Despeyroux (mort-né), maternité ; Marie Lafferrerie, 75 ans, faubourg d'Anjou ; Apollonie Glandy, 62 ans, boulevard Teulé ; Jean Marvez, 78 ans, avenue de Cahors ; Antoine Courtiol, 61 ans, faubourg d'Anjou ; Rosalie Despeyroux, 73 ans, faubourg d'Anjou ; Jean Lagarrigue, 66 ans, à la Rosière ; Antoi-

ne Canet, 6 jours, rue des Cordeliers ; Julie Tinel, 78 ans, rue Clermont ; Marie Malapère, 65 ans, allées Victor-Hugo ; Marie Marty, 86 ans, place Saint-Sauveur ; (Coudron mort-né), rue Caviate, Adrien Lala, 72 ans, quai Legendre.

Fons
Nécrologie. — Ces jours derniers est décédé M. Urbain Bachaud, propriétaire au village des Escarits, à l'âge de 81 ans.

C'était un des doyens de la commune de Fons où il était très connu et estimé.

M. Bachaud était un ancien combattant de 1870.

Ses obsèques ont été célébrées, au milieu d'une assistance nombreuse.

Nous adressons à la famille nos bien vives sympathies.

Bretenoux
Inondation. — La population du village de Miramont a eu un moment d'émotion. La Cère avait débordé et inondait le quai et le village.

Heureusement que la dérive se produisit assez rapidement, mais durant quelques heures, l'émotion régna parmi les riverains.

Espédaillac
Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira à la mairie, dimanche, 8 courant, à 9 h. 30. — Ordre du jour : Assistance et affaires diverses.

Arrondissement de Gourdon
Martel

Naissance. — M. Boisserie, propriétaire à Malpique (Martel), vient d'être l'heureux papa de 2 fillettes jumelles.

Nos compliments et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et aux bébés.

Obsèques. — Ces jours derniers, ont été célébrées les obsèques de Mme de Materre, décédée à Paris, à l'âge de 78 ans.

Le corps avait été transporté à Martel et une foule nombreuse a suivi le convoi funéraire de la regrettée disparue, dont nous prions la famille de vouloir bien agréer nos vives condoléances.

L'Hôpital-St-Jean
Accident. — M. Delmas, entrepreneur, était occupé avec ses ouvriers, à extraire la pierre dans une carrière, près de St-Denis-Martel, lorsque un gros bloc de pierre vint tomber sur un pied, dont un orteil fut écrasé.

M. Delmas a reçu les soins nécessaires par son état qui n'est pas grave.

Salviac
Le pays des phénomènes. — Nous signalons ces jours derniers, qu'il était né un chien aux deux museaux chez les époux Florentin à Pomeyrols, près Luziers. Or, nous avons vu chez M. Bousquet François au bourg de Luziers un agnellet aux quatre yeux.

Les yeux de l'agneau sont superposés, cet animal vit très bien et s'engraisse comme les autres agneaux du troupeau.

Nous certifions l'exactitude de notre information.

An Syndicat des planteurs de tabacs. — Le Syndicat des planteurs de tabac de Salviac invite ses membres à se réunir dimanche 8 mars, à 9 h. 1/2.

A l'ordre du jour : Renouvellement du bureau.

Compte rendu de Souillac. Congrès de Brive. Questions diverses.

Souillac
Obsèques. — Mardi ont été célébrées les obsèques de M. Emile Bayès, ancien inspecteur de l'enseignement, ancien adjoint au maire de Souillac, décédé à l'âge de 86 ans.

M. Bayès était une personnalité très estimée à Souillac. Ses obsèques furent célébrées au milieu d'une affluence considérable.

Au cimetière, M. Soularcoix, au nom du corps enseignant primaire, M. Léry, 1^{er} adjoint au maire, ont adressé le dernier adieu au regretté disparu.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Poire. — La foire du 4 mars n'a pas été très importante, en raison du mauvais temps.

Voici les cours : Bœufs gras, 280 à 300 fr. les 50 kilos ; veaux, de 9 à 10 fr. le kilo.

Pommes de terre, 1 fr. 20 le kilo ; haricots, 2 fr. 50 le kilo.

Poules, 6 fr. 50 ; poulets 7 fr. ; dindes, 6 fr. 50, le 1/2 kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine.

Vayrac
Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Périer, décédée à l'âge de 67 ans.

Il y a un mois à peine que son mari, M. Périer était mort.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

UN BON CONSEIL
SI VOUS SOUFFRIZ DE L'ESTOMAC
PRENEZ LES
POUDRES DE COCK

A VENDRE POUR CAUSE CESSATION DE COMMERCE
MATERIEL DE BATTAGE
Presque neuf
Batteur Brouhot, moteur à essence international 10 HP.

UN ALAMBIC
Système Bernard
On vendrait séparément
S'adresser : **M. BOUSQUET, Villestéque.**

ON DEMANDE
UNE BONNE
pouvant faire quelques petits travaux de jardin
S'adresser chez **M. CONDUCHE, jardinier** à CABBESUT

SI VOUS VOULEZ DEGUSTER des BONS VINS des COTES du LOT
Adressez-vous
HALLE AUX VINS de CAHORS
Basile GRELET, Négociant-Propriétaire
EXPÉDITIONS (à prix réduits) pour Paris et la Province
VINS FINS - CHAMPAGNE & MOUSSEUX
TÉLÉPHONE N° 218

GRAND ENTREPOT GÉNÉRAL
D'EAUX MINÉRALES
Toutes les Sources
Livraisons dans tout le Département
Basile GRELET, Entrepoteur, CAHORS

DÉPÊCHES
Paris, 12 h.

A la Chambre
La Chambre, ce matin, a abordé la discussion de loi de finances. Sur la proposition du rapporteur général, la discussion générale a été supprimée. La Chambre est passée au vote des articles.

M. Evain a demandé à la Commission des finances de prendre en considération l'amendement tendant à parfaire la loi du 27 décembre 1929, reportant l'ouverture de l'exercice budgétaire au 1^{er} avril, mais qui n'a rien prévu pour la perception des recettes, si bien que la première fraction de l'impôt est toujours exigible le 30 avril.

M. Pietri répond que la loi n'a rien changé en ce qui concerne le versement des impôts, mais il demandera au ministre des Finances de ne pas exercer de poursuites, de façon rigoureuse.

Crise ministérielle en Roumanie
De Bucarest. — Une crise ministérielle se prépare en Roumanie. On envisagerait la création d'un nouveau Cabinet, sous la présidence de M. Mironesco.

Les malfaiteurs à New-York
De New-York. — Il y a eu 150 vols ou attaques à main armée, ou bagarres entre les policiers et les malfaiteurs à New-York, depuis le 1^{er} janvier.

L'agitateur hindou Gandhi ira à Londres
De Londres. — Gandhi se rendrait à Londres à la fin de l'année pour assister à la troisième conférence de la Table Ronde.

AVIS DE DÉCÈS
Madame Jeanne BASSET ; Monsieur Pierre BASSET ; les familles PLANACAS-SAGNE et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de
Madame Veuve Adrien BASSET
née Planacassagne

décédée le 7 mars 1931, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa 81^{ème} année. Les obsèques auront lieu le 9 mars, à 9 h. du matin.

Réunion à la maison mortuaire, 3 avenue de la Gare, Cahors.

Agent exclusif pour la région
PHONOGRAPHE

CHAQUE MOIS
TOUS LES DISQUES NOUVEAUX
paraissent à Cahors le même jour
qu'à Paris chez
P. FRANCÈS
36, Boulevard Gambetta 38,
Audition permanente
Vente à Crédit — Réparations, Echanges

ATTENTION
La Maison François PENET
13, rue Pélégry, CAHORS

préviens sa clientèle qu'elle vient de recevoir des stocks considérables de marchandises de toutes sortes : émail, fer blanc, fonte émaillée, couteaux, couverts de table de tous modèles.

Services de table et à café en porcelaine et en faïence, services de verre en cristal et demi-cristal, verreries pour limonadier et ordinaire. Balais, saloirs, pots à graisse, tuyaux en poterie et en grès, boisseaux pour cheminée, carreaux pour évier et autres articles de ménage.

Venez visiter nos magasins, nous y trouveriez de tout à des prix défiant toute concurrence.

AMPOULES ÉLECTRIQUES

REPRISE DE COMMERCE
Mme ANÉ prévient son aimable clientèle qu'elle a repris la gérance de son commerce depuis le 1^{er} mars.

Un stock de pantoufles hommes, femmes, enfants sera vendu à des prix au-dessous des cours. Les prix les plus modestes seront également faits pour toutes les denrées alimentaires.

Aux rayons déjà existants, elle ajoute un rayon de quincaillerie. Vente de tous articles de ménage, gros et petit calibre. Comme par le passé, complaisance et meilleur accueil sont réservés à tout acheteur.

ALLO ! ALLO !
SARDA, Halles, Cahors
Vu succès retentissant, faites deuxième semaine du café du 7 au 14 mars.
Signé : **VIGOR.**
LAIT A VOLONTÉ : 1 fr. 30 le litre



ALORS QUE LES INTEMPÉRIES DE L'HIVER...
vous obligent à rester à la maison, votre poste PHILIPS vous permettra d'écouter bien à l'aise les dernières nouvelles et la musique de votre choix.
Essayez-le...
"Audition vaut Possession"
POSTE : N° 2531
HAUT-PARLEUR : N° 2007
(Prix imposés suivant tarif)

PHILIPS

L'ÉVERITE
est en vente à Cahors
MAISON CALABRESI & C^o
Avenue de la Petite Vitesse

PHONOGRAPHES
J.-B. NOUYRIT
24, Boulevard Gambetta, CAHORS
Audition permanente - Réparations, échange

Grand Choix d'Appareils et Disques
Columbia, Pathe, Odéon, Salabert, etc.
Venez les écouter

ON DEMANDE
Un demi-ouvrier
ou un ouvrier plâtrier
S'adresser : **M. BOURRIÈRES,**
rue Joachim-Murat, Cahors

A.D.A. Automobilistes !
adhérez

L'OFFICE AUTOMOBILE
du Sud-Ouest
7.500 membres
Demandez ses avantages
Tarifs réduits d'assurances
M. COUDERC-NOUAILLAC
3, Avenue du Nord, CAHORS

ON DEMANDE
UNE DACTYLO
Se présenter aux
Etablissements MEYRAT et VIDAL
CAHORS

ON DEMANDE
des Ouvrières Couturières
chez Mme MORCQ
10, rue du Portail-Alban, Cahors

JEUNES GENS
Libérés service militaire cherchant situation active, débrouillards, ayant aptitudes de vendeurs sont demandés pour visiter clientèle alimentation par maison leur assurant indemnité journalière et commission. — S'adresser Bureau du Journal.

AGENCE IMMOBILIÈRE DU QUERCY
3, Rue du Portail-Alban — CAHORS
Vente et Achat de Propriétés d'Immeubles et Fonds de Commerce
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
Renseignements sur litiges Civils et Commerciaux
Correspondants en France et à l'étranger
Tél. 193

CHASSE PÊCHE
COUPELLERIE
Le plus grand choix d'articles de pêche et coutellerie se trouve chez **BESSON, armurier,** boulevard Gambetta, 83, Cahors.
Sacs garantis tout cuir : grand modèle, 26 fr. 50 ; petit modèle, 25 fr.

Pour l'adaptation scientifique de vos lunettes et pince-nez...
Pour l'exécution rigoureuse des ordonnances de M.M. les oculistes...
adressez-vous à
G. BARON
Opticien spécialiste
24, Boulevard Gambetta, CAHORS
Examen gratuit de la vue
Réparations, Expéditions

Le plus grand choix en lunetterie, baromètres, thermomètres, instruments de précision
Photographie, Appareils, Accessoires, Développement

ON DEMANDE
DES OUVRIÈRES
ET UNE APPRENTIE
chez Miles **LIAUZU,** Robes et Manteaux
13, rue Maréchal-Foch, CAHORS

A VENDRE BONNE OCCASION
MACHINE FAUCHEUSE
et grand appareil pour moissonner
MAC-CORMICK
très bon état
S'adresser au Bureau du Journal

POUR PRESQUE RIEN
Vous aurez toujours l'heure juste chez vous en consultant le remontage de vos pendules à M. FABRE, horloger de la ville, 12, rue St-James, qui vous les entretiendra dans un état de marche à l'abri de tout reproche.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS SUR DEMANDE

LES ORGANISATIONS COMPTABLES
GEORGES PARANT
Professeur Expert-Comptable
Membre de l'Enseignement technique
Agrégé près des Tribunaux

EXPERTISES
CONTROLES
FISCALITÉ
LIVRES SPÉCIAUX

BUREAUX :
CAHORS, 1, rue du Portail-Alban. Tél. 224.
Aurillac, 18, av. de la République. Tél. 219.
Rodez, 34, rue Bêteille. Tél. 281.
Millau, Place de la Fraternité. Tél. 309.
Sarlat, 44, Avenue Thiers, Tél. 138

PIANOS
RÉPARATIONS ET ACCORDS
J. Rivière, fils
(Ex-ouvrier et accordeur de la maison Martin, à Toulouse).
17, rue Maréchal-Foch
Atelier de réparations, 9, rue St-Pierre

CABINET IMMOBILIER
1, rue Maréchal-Joffre, CAHORS
Le plus anciennement créé
Jean DELLARD, Propriétaire
Toutes affaires immobilières et toutes transactions commerciales
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
Correspondants toutes régions et tous pays

A VENDRE
FONDS DE COMMERCE
ÉPICERIE ET LÉGUMES
situé sur rue très passagère
BONNE CLIENTÈLE
S'adresser au Bureau du Journal



La révélation
de 1931 !

CV
PUISSANCE FISCALE 8CV

Légère, rapide, consommant peu.
Bonne grimpeuse, très agréable à conduire et aussi confortable que les plus fortes voitures.
Luxe remarquable jusque dans les moindres détails : tableau de bord, commandes d'éclairage et d'avertisseurs, garnitures.
4 vitesses. Freinage impressionnant.
Batterie de 45 ampères-heure, 12 volts, très accessible, donnant des démarrages très rapides par temps les plus froids.
Luxe conduite intérieure 5 places. **25.800 frs.**

BERLIET

Usines et Bureaux : VÉNISSIEUX (Rhône) Boulevard de Verdun, COURBEVOIE (Seine)

P. ALIBERT, REPRÉSENTANT, 63, Boulevard Gambetta CAHORS -- Tél. 81

si vous souffrez

de maladies d'estomac, de digestions pénibles, de constipation, d'entérite, de névralgies, d'affections des reins ou de la vessie, de douleurs, de rhumatismes, maux de tête, vertiges, etc...

Si vous êtes atteint d'hémorroïdes, de varices, de plaies aux jambes, de maladies de la peau, eczéma, psoriasis, dartres, boutons, démangeaisons, etc... Supprimez la cause en prenant la

TISANE des CHARTREUX de DURBON

aux sucres des plantes des Alpes qui, en dépurant le sang, vous rendra la santé comme elle l'a fait pour des milliers d'autres.

Si vous êtes pâle, anémique, faible de nerfs, neurasthénique, déprimé, sans forces et sans courage, adoptez le traitement combiné des **PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX DE DURBON** et de la tisane, qui, associant le dépuratif au tonique, vous procurera un rétablissement rapide et complet.

21 Février 1930
Je suis heureux de vous dire que je suis complètement guéri de l'ulcère variqueux que j'avais à la jambe depuis plusieurs années. J'avais tout essayé sans résultat et trois mois de traitement avec votre TISANE, votre BAUME et vos PILULES SUPERTONIQUES, m'ont complètement débarrassé. Envoyez moi 3 flacons de Tisane pour une cure printanière.
M. MÉNAFFER, Carrier, Montmort (Seine)

PRIX (impôt compris) : TISANE, le flacon : 14.80. — PILULES, l'étui : 8.50. BAUME (maladies de la peau), le pot : 8.95.
Toutes Pharmacies - Renseignements et attestations : Laborat. J. BERTHIER à GRENOBLE

Extrait des Minutes du Greffe de la Cour d'Appel d'Agent

Par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel d'Agent, en date du quinze janvier mil neuf cent trente et un, le nommé : de Cassan - Floyrac Emile-Jean-Joseph-Paul, propriétaire-cultivateur, domicilié à Montcuq (Lot), a été condamné pour mouillage de lait à quinze jours d'emprisonnement, cinq cents francs d'amende et à l'insertion par extraits, dudit arrêt dans les journaux « la Dépêche », de Toulouse, et « le Journal du Lot », de Cahors, sans que le coût des dits extraits puisse dépasser cent francs chacun.

Pour extrait conforme :
Le Greffier en Chef.
Vu au Parquet :
Le Procureur Général.

ETUDE de Maître L. NUVILLE DOCTEUR EN DROIT Avoué à Figeac Successeur de Maîtres VIVAL, MAILRIEU et LOUBET

Par jugement de défaut, faute de comparaitre, rendu le quatre mars mil neuf cent trente-un, le Tribunal civil de Figeac a prononcé l'interdiction de Mlle Yvonne DESPEYROUX, célibataire, majeure, sans profession, domiciliée au Causse de Brengues, commune de Brengues, mais actuellement hospitalisée à l'Hôpital-Hospice de Figeac. Certifié véritable par l'avoué soussigné.
Figeac le cinq mars mil neuf cent trente-un.
L. NUVILLE, Avoué.

Sans connaissances spéciales **100 fr.** Vous pouvez gagner par jour avec représentation facile : Vente d'un livre de Médecine, Manuel vétérinaire et spécialités consomm. courantes. Ecr. A. Gatty, 2, r. de Compiègne, PARIS

PRÊTS immédiats, Fonctionnaires, employés admin., Office des Fonctionnaires, 23 c. Pasteur, Bordeaux. S'ad. MARFAING, Expert, Cahors

VENTE DIRECTE DU FABRICANT

ROUITIERE 250, COURSE 290, LIGNES COMPLÈTES FOURNIES ET DÉMONTÉES 350

MACHINES À COUDRE 700 PHONOGRAPHES 250, MACHINES À L'AVER 210 VOITURES D'ENFANTS 160, FUSILS HANMERLESS 240 FABRICATION SUISSE

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
MANUFACTURE DES CYCLES BALLIS
18 rue du ONZE-NOVEMBRE S^t-ETIENNE

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)

QUEL SERA VOTRE AVENIR ?

Ne désirez-vous pas le savoir ? Pourquoi, dans vos ennuis, inquiétudes ou projets, ne pas vous adresser en toute confiance à Mme REGNIER (Astrologue), 23, Rue de la Chine, Paris (20^e), qui aide, console et dirige tous ceux qui se confient à ELLE ? Afin d'apprécier la justesse des prédictions, envoyez votre date naissance bien COMPLÈTE ainsi que 5 fr. pour recevoir l'ESQUISSE GÉNÉRALE de votre vie qui vous convaincra. (Joignez également l'enveloppe à votre adresse.)

MACHINES A TRICOTER ttes larg. Prix de fabriq. Travail assuré. Catal. apprent. gratuits. BAINES ttes nuances Echant. gratis. — LA FABORIEUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 18

LE VOEU DE NADIA
par Henry GRÉVILLE

VI

— Qu'y a-t-il ? demanda Roubine sans quitter son journal des yeux.
— Voilà, batiouchka, répondit l'intendant en se servant d'un terme affectueux qui signifie littéralement : mon petit père, et qui s'emploie en parlant aussi bien aux supérieurs qu'aux inférieurs, avec moins de cérémonie que le mot *barine*, qui signifie maître ou seigneur. Vous savez, batiouchka, que j'ai un fils, un beau garçon ; il a eu l'honneur de vous porter vos revenus au mois de juin.
— Je m'en souviens, interrompit le prince, qui savait Stépine prolixite et qui n'aimait pas les longs discours. Eh bien ?
— Eh bien, mon prince, le jeune homme est d'âge à se marier, qu'en pensez-vous ?
Les yeux pénétrants du vieillard allaient de Roubine à Nadia, avec la régularité d'une de ces horloges de la forêt Noire où l'on voit un lion qui

roule un regard à la fois féroce et débonnaire.
— Qu'est-ce que tu veux que j'en pense ? répondit Roubine en retournant la page de son journal, derrière laquelle il disparaît momentanément en entier. C'est son affaire, à ce garçon.
Nadia avait rougi, plus de colère que de honte ; elle resta immobile et impassible.
— C'est voyez-vous, batiouchka, qu'on m'a proposé une fiancée pour mon fils, une jolie fille, bien élevée, et riche... et, sans votre assentiment, je ne voudrais pas... oh ! pour rien au monde, sans votre assentiment et celui de la princesse...
— Ses yeux continuaient à aller de l'un à l'autre. Nadia se leva et prit un livre sur la table.
— Qu'est-ce que tu veux ? demanda Roubine, quittant enfin son journal. Ma permission pour le mariage de ton fils ? Voyons, qui est-elle, la fiancée dont tu parles ?
— Pour une demoiselle, ce n'est pas une demoiselle, c'est une simple fille d'intendant, comme mon Féodor est fils d'intendant. Nous autres, nous ne pouvons pas prétendre aux demoiselles, n'est-il pas vrai, princesse ? Mais une fille d'intendant qui a un peu d'argent, car cela ne gêne rien, et qui sait tout ce que doit savoir une ménagère, c'est tout ce qu'il nous faut, n'est-il pas vrai, princesse ?
— Evidemment, répondit Nadia en se tournant vers lui, pour le regarder

bien en face. Pourquoi me faites-vous cette question Stépine ? Vous aviez donc pensé à autre chose ?
— Elle avait parlé d'un ton calme et si fier que les yeux mobiles du vieillard se trouvèrent immobilisés sous ses paupières baissées.
— Non, princesse, fit-il humblement. Alors ce mariage a votre agrément ?
— C'est mon père qui est maître ici, dit-elle avec hauteur, adressez-vous à lui.
— Mon prince, ce mariage à votre agrément ? répéta Stépine d'un ton soumis.
— Je vous ferai observer, dit Roubine un peu irrité par la tournure bizarre et pleine de sous-entendus que semblait prendre cet entretien, vous m'entendez, Stépine, je vous ferai observer que cela ne me regarde pas ; je vous ai affranchi il y a vingt ans, vous êtes libre, votre fils est libre ; il peut contracter mariage dans les conditions qui lui semblent convenables, je n'ai rien à y voir.
— Mais, insista le vieux madré, en reprenant son ton plaintif habituel, si Votre Altesse retire ses bonnes grâces à mon fils après moi, et qu'il ne soit pas intendant de Votre Altesse, que deviendront ses enfants, ses pauvres petits enfants, qu'il aura quand il sera marié ?
Roubine éclata de rire.
— Ah ! toi, par exemple, dit-il on peut dire que tu sais prévoir les malheurs de loin ! Eh bien, écoute-moi,

LES TRACTEURS "MESBLA"

sont exposés au Garage du Nord, 63 Boulevard Gambetta
Chez M. P. ALIBERT, Agent exclusif
Téléphone CAHORS 0-81

DANS VOTRE LESSIVEUSE de l'EAU... de la "SAPONITE"

rien de plus pour que votre linge soit merveilleusement blanc
Sans acide ni mordant la "SAPONITE" n'abime pas le linge
La "SAPONITE" est économique à l'usage

SAPONITE la bonne lessive

N. R. Boy

FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch CAHORS

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 14 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

Bibliographie

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées
par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage, Illustrations de Mlle Alice Millochau (Nouvelle édition)
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs, Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)
1 vol. Prix : 6 fr.

En vente : A CAHORS LIBRAIRIE MEYZENC P. FRANCÉS, Successeur LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Vient de paraître

' Au Pays des Bombances '
par Ernest LAFON avec préface de Gustave GUICHES

Roman qui a reçu le plus chaleureux accueil en Quercy et dont les critiques de la grande presse font le plus vif éloge.

M. Serge Baranx en a dit : « Ce qu'il faut retenir et ce dont on ne saurait assez féliciter l'auteur, c'est d'avoir voulu avant tout être Quercynois, de l'avoir été dans le fond et dans la forme, car nous avons retrouvé, là, force de ces expressions qui ont la bonne saveur du terroir et donnent à l'œuvre sa vraie signification... »

En vente chez l'éditeur ou expédié contre remboursement : s'adresser à la Librairie Meyzenc, P. FRANCÉS, successeur, 36, boulevard Gambetta, CAHORS. — Un gros volume de 350 pages, très belle édition, 12 francs.

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

Henri LAURENS, Éditeur, Paris

En vente : A CAHORS LIBRAIRIE MEYZENC P. FRANCÉS, Successeur LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Vient de paraître :

EGLISE CONSTITUTIONNELLE ET EGLISE REFRACTAIRE
par Eugène SOL

Les idées d'un évêque constitutionnel, son administration son entier dévouement à la Révolution. — Discussions ardentes entre prêtres gagnés aux nouvelles doctrines et prêtres réfractaires. — Impossibilité pour de nombreux membres du clergé constitutionnel de se maintenir dans les paroisses. — Etat de misère où sont réduits beaucoup d'ecclésiastiques. — Prêtres arrêtés dans leurs cachettes, jetés en prison et condamnés à mort sur le territoire de l'ancien pays de Quercy (le Lot actuel, Montauban, Moissac). — Une association peu connue : la *Confrérie des martyrs*. — In-8° raisin de 656 pages. Prix broché : 25 fr. (port compris). Dans le commerce, le prix sera de 30 francs.

Pour recevoir le volume, adresser la somme de 25 francs à M. Eugène Sol, 3, Avenue de Toulouse, à Cahors (Lot). Toulouse c/c. 12-603.

Au Tic Tac de la Vieille Pendule
(Contes quercynois)
par Eugène GRANGIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs

En vente : A CAHORS LIBRAIRIE MEYZENC P. FRANCÉS, Successeur LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Vient de paraître.

LE VIEUX QUERCY
par Eugène SOL

Vieux usages relatifs à la naissance, à l'enfance, à la jeunesse, au mariage et à la mort. — Fêtes, chants et divertissements d'autrefois. — Vertus des plantes et remèdes de bonne femme. — Légendes, traditions, contes, dictons et proverbes quercynois. — Coutumes de nos ancêtres concernant l'agriculture, la viticulture et la vitiologie. — Métiers et professions. — Particularités de la vie locale.

In-8° raisin de 432 pages. Prix broché : 30 fr.

trois grandes salutations, plus bas que la ceinture.
— Qu'est-ce que tu penses de cela ? fit Roubine en regardant sa fille, partagée entre une nouvelle envie de rire et un certain étonnement de toute cette conversation.
— Je pense que cet homme est très rusé, et que vous ferez bien de le surveiller, ainsi que son fils ; vous êtes trop bon, mon père ; vous ne songez jamais qu'avec tant de bonté vous puissiez vous faire des ennemis, et cependant Stépine nous déteste...
Roubine, pétrifié de surprise, regardait encore sa fille, quand la porte se rouvrit et laissa passer les fiancés, qui entrèrent en se tenant par la main.
La jeune fille n'était ni laide, ni jolie ; son visage, d'une fraîcheur éblouissante, comme celui de presque toutes les filles de son âge et de sa condition, était très ordinaire. Elle était destinée, selon toute apparence, à être une bonne ménagère, une épouse modèle, une mère de famille sans reproche, et à engraisser vers la trentaine d'une façon désolante. Nadia le regarda avec un certain dédain, que le fiancé surprit dans un coup d'œil rapide. Il rougit jusqu'à la racine des cheveux et s'avança les yeux baissés vers le prince ; arrivé devant lui, ils firent le mouvement de se prosterner : Roubine les releva du geste, avant qu'ils eussent accompli le cérémonial.
— Mes compliments, dit-il en souriant, d'un air moitié bienveillant,

moitié railleur ; vous ne perdez pas de temps, vous autres ? A peine les dents de lait vous sont-elles tombées que vous songez déjà à vous marier !
— Tant mieux, mon père, dit Nadia de sa voix douce, ils auront le temps d'être heureux.
Un regard passa sur les paupières baissées de Féodor, et sa machoire se contracta comme s'il avait envie de mordre, mais il ne dit rien ; son visage redevenait immobile et n'exprimait plus que la banale déférence d'un subordonné devant ses supérieurs.
— Asseyez-vous, dit le prince. Nous allons boire à votre santé.
Nadia sonna, et aussitôt parut un plateau garni de verres et de carafes contenant des vins étrangers décanités avec soin ; le sommelier, qui savait les usages, avait préparé d'avance cette inévitable marque d'hospitalité. Les verres furent remplis, le prince éleva le sien en disant : A votre prospérité ! Les assistants firent de même en répondant : Longue vie à Votre Altesse ! nous vous remercions humblement ! On échangea un salut, et les verres furent vidés d'un seul coup, comme il convient à de vrais Russes. Puis les fiancés et le vieux Stépine se levèrent et se retirèrent avec un dernier salut.
Lorsque la porte de la pièce voisine se fut refermée sur eux, Roubine regarda sa fille d'un air comique.

(A suivre)